

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des affaires étrangères
et du développement international**

Arrêté du 6 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne

NOR : MAEA1526544A

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2014 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne;
- VU** l'arrêté du 27 janvier 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne ;
- VU** le départ à la retraite de Mme Christiane GROS le 1^{er} juillet 2015 ;
- VU** le départ en poste de Mme Fanny GAZAGNE ;
- VU** le départ en poste de M. Eric HERPIN ;
- VU** le courrier du syndicat ASAM-MAE du 21 octobre 2015 ;
- VU** le courrier du syndicat CFDT-MAE du 26 octobre 2015 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté du 27 janvier 2015 susvisé est ainsi modifié :

« Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des

affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentants titulaires

- Mme Anne COLOMB
- Mme Denise DARIOSECQ
- Mme Vanessa REZNIK

Représentants suppléants

- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV
- M. Pierre CLOUET
- Mme Alexandra RAVENNE

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentants titulaires

- M. Ilde GORGUET
- Mme Nathalie SANTAMARIA

Représentants suppléants

- M. Jean-Robert BOURDOIS
- Mme Sylvie GAY

Au titre du syndicat CFTC-MAE

Représentants titulaires

- M. Christophe MORIN
- M. Phi-Ho NGUYEN

Représentants suppléants

- Mme Anne LISKENNE
- M. Etienne CARDILÈS

Article 2 – Le directeur général de l’administration et de la modernisation est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 6 novembre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du
développement international
et par délégation
le directeur général de l’administration et de la
modernisation

Philippe ZELLER